



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 49 b) de l'ordre du jour

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions : l'Assemblée du millénaire**

Auditions régionales tenues en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe tenue à Genève les 7 et 8 juillet 1999

Note du Secrétaire général

En prévision de l'Assemblée du millénaire et du Sommet du millénaire, et à la demande du Secrétaire général, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales ont organisé des auditions régionales rassemblant des secteurs représentatifs de la société civile et des membres des commissions. Ces auditions avaient pour but de formuler des propositions visant à renforcer le rôle de l'ONU et à permettre à l'Organisation de continuer à être en prise sur la réalité au XXI^e siècle. Une sixième audition régionale sera consacrée à la région de l'Amérique du Nord.

On trouvera ci-joint le rapport concernant l'audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe, tenue à Genève les 7 et 8 juillet 1999.

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe tenue à Genève les 7 et 8 juillet 1999

1. L'audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue, en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies, à Genève les 7 et 8 juillet 1999 sous la présidence de M. Guido de Marco, Président de la République de Malte. Y ont participé quelque 200 représentants de la société civile et des États Membres. L'audition a été divisée en quatre demi-journées consacrées respectivement aux droits de l'homme, au développement durable, à la paix et au désarmement et au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les débats des trois premières demi-journées ont été dirigés respectivement par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et le Secrétaire général de la Conférence mondiale du désarmement. Le Président de l'audition a dirigé ceux de la quatrième demi-journée sur le renforcement du rôle de l'Organisation. Pour chaque demi-journée, cinq intervenants choisis en fonction de leurs compétences ou de leur rôle actif dans un domaine donné ont été invités à faire part de leurs vues, présentant ainsi le thème retenu avant d'enchaîner sur le débat général au cours duquel 52 organisations non gouvernementales (ONG) – certaines représentant des groupements d'ONG – et 12 États Membres ont soulevé des questions, exprimé leurs opinions et fait des propositions.

3. Lorsqu'il a ouvert l'audition, le Président de Marco a souligné l'étroite corrélation qui existait entre les différents thèmes abordés, notant que les droits de l'homme demeuraient une notion abstraite pour ceux qui mouraient de faim et que le développement économique sans la paix restait illusoire.

I. Les droits de l'homme et les défis de la mondialisation

Discrimination raciale, xénophobie, haine religieuse et intolérance

4. La discrimination fondée sur l'appartenance raciale, la couleur de la peau, l'origine ethnique ou nationale ainsi que la xénophobie, la haine religieuse et l'intolérance étaient de plus en plus courantes en Europe et les participants y ont vu une source potentielle de conflits. La

xénophobie vis-à-vis des immigrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ainsi que l'intolérance religieuse à l'égard des communautés musulmane (islamophobie) et juive se faisaient plus fréquentes et l'on constatait un net accroissement de la violence antisémite en Europe orientale et occidentale. Tandis que la discrimination contre des groupes minoritaires tels les tziganes persistait, de nouveaux types de discrimination, notamment une discrimination fondée sur des critères composites tels que la race et le sexe, la race et l'orientation sexuelle, la race et l'âge, et sur l'exclusion, la ségrégation ou l'expulsion de personnes qualifiées «d'illégales», se faisaient jour.

5. Pour remédier à ces problèmes, il a été proposé que :

a) Des coalitions d'ONG locales sensibilisent le public aux principales formes de discrimination en organisant des campagnes visant à amener législateurs et décideurs à s'intéresser davantage à ces questions;

b) Les gouvernements fassent preuve de davantage d'efficacité lorsqu'ils enquêtent sur les crimes à motivation raciste et traduisent les responsables de ces crimes devant les tribunaux nationaux et, si possible, internationaux;

c) Les gouvernements protègent les droits à réinsertion et à réparation des victimes de la discrimination raciale et sexuelle.

6. S'agissant des mesures correctives précises que l'ONU devrait prendre, il a été proposé que :

a) L'Organisation serve de plus en plus fréquemment de dispositif d'échange de données d'expérience portant sur les initiatives nationales susmentionnées;

b) Que les États Membres de l'ONU continuent collectivement d'élaborer et d'appuyer les procédures d'application relatives à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en particulier l'article 14, et s'efforcent d'en promouvoir l'acceptation et l'utilisation;

c) Que l'ONU veille à ce que les forces de la société civile prennent une part active aux préparatifs de la prochaine Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, prévue pour 2001.

L'extrême pauvreté, déni principal des droits de l'homme

7. On a constaté partout en Europe une nette recrudescence de la pauvreté, non seulement à l'Est où elle a été le résultat d'une plus grande insécurité sur le marché du travail et où elle s'est manifestée par une détérioration de la situation dans le domaine de la santé et de l'éducation, mais également à l'Ouest où, dans certains pays, le nombre de personnes vivant en-deçà du seuil de pauvreté a augmenté de 50 % au cours de ces 10 dernières années.

8. L'augmentation de la pauvreté a illustré l'incapacité des pays à traduire en mesures concrètes les droits sociaux et économiques des populations. En dépit d'un objectif clairement défini, il semblerait que pratiquement aucun progrès n'ait été réalisé dans ce sens.

9. Il a été proposé qu'à titre de mesures correctives :

a) Les autorités locales se voient confier la responsabilité principale de la lutte contre la pauvreté et doter de ressources financières appropriées par le biais de la fiscalité locale. Les autorités de l'État ne se trouveraient pas pour autant exemptées de toute responsabilité en la matière. Elles devraient au contraire adopter des mesures à l'échelon national et appuyer vigoureusement les autorités locales. Les ministères de l'intérieur et de la justice devraient jouer un rôle particulièrement actif, étant donné leur part de responsabilité dans la réinsertion des personnes privées de leurs droits civils et sociaux;

b) Les gouvernements continuent de mettre en place un cadre législatif de lutte contre la pauvreté portant sur des questions aussi essentielles que le revenu minimum, le recyclage professionnel des chômeurs et l'accès à une assistance juridique. Cet ensemble de mesures devrait avoir pour objectif de donner aux pauvres la possibilité de mener des activités rémunératrices tout en permettant d'éviter qu'une partie de la population ait besoin d'une aide sociale plus ou moins permanente;

c) Que les gouvernements fournissent un «état civil» (documentation adéquate) à chaque personne, en particulier aux sans-logis et aux travailleurs migrants.

10. Il a été proposé que l'ONU constitue pour les ONG luttant contre la pauvreté, les autorités locales et les États Membres un lieu de rencontre leur permettant de partager leurs expériences, de coordonner leurs initiatives et d'élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté.

La traite internationale des femmes et des enfants : un problème lié à la pauvreté et à la discrimination

11. Des réseaux de traite des femmes ont été découverts en Europe. Le trafic concernait principalement des femmes d'Europe de l'Est que l'on avait introduites illégalement en Europe de l'Ouest, en Israël, ou dans des pays tels que la Turquie qui n'étaient pas auparavant impliqués. Ces femmes acceptaient de travailler à l'étranger tout en sachant qu'elles risquaient de finir prostituées ou domestiques, ou de se retrouver dans des ateliers clandestins, car c'était pour elles la seule façon de se rendre à l'Ouest et de gagner leur vie. Les mesures prises par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne face à ce problème n'ont pas abordé la cause même du problème, à savoir la pauvreté. La législation actuelle en matière de lutte contre la criminalité reposait sur une approche qui avait pour but de protéger la société et de défendre les frontières, mais qui en fin de compte se traduisait par des mesures antimigratoires qui, dans la pratique, empêchaient les femmes vivant dans la pauvreté de bénéficier des nouveaux débouchés économiques.

12. Il fallait en conséquence prendre des mesures afin que les gouvernements :

a) Reconnassent que la pauvreté et l'absence de perspectives économiques constituent la cause fondamentale de la traite internationale des femmes;

b) Mettent au point, avec la participation active de la société civile, une façon d'aborder ce problème axé sur les droits de l'homme et identifient les domaines dans lesquels se produisent des violations (conditions de travail et, en particulier, pratiques analogues à l'esclavage; obstacles excessifs à la liberté de circulation, etc.);

c) Élaborent et appliquent une législation ayant pour objectif l'identification des responsables de la traite et la répression de cette activité.

13. Au niveau de l'ONU, il a été proposé que les États Membres renforcent la capacité de l'Organisation de lutter contre la criminalité transnationale organisée, en particulier l'introduction clandestine de migrants et le trafic des êtres humains.

Pertinence d'un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies

et le monde des affaires pour la défense des droits de l'homme

14. Il était entendu que le développement du secteur privé ne pouvait pas résoudre à lui seul les problèmes de développement et que les objectifs de ce secteur étaient différents de ceux de l'ONU. Il a néanmoins été constaté que la compétitivité qui prévalait dans le secteur privé n'était pas fondamentalement incompatible avec les droits de l'homme. Il s'est même avéré dans un certain nombre de cas que les partenariats avec les milieux d'affaires pouvaient constituer une bonne façon de défendre les droits de l'homme dans la mesure où ils encourageaient des pratiques commerciales responsables. Ont été cités en exemple des partenariats ayant permis à des entreprises de former des groupes victimes de discrimination sur le marché du travail et de sensibiliser leurs employés à la question du respect des droits de l'homme sur le lieu de travail.

15. S'agissant des mesures que devrait prendre l'ONU, il conviendrait de davantage mettre l'accent sur les objectifs communs des deux entités pour ce qui est des normes, de la stabilité, de la transparence et du développement. Un tel partenariat devait se fixer des buts réalistes et il importait que l'ONU n'oublie pas que le secteur privé ne pouvait ni jouer un rôle politique ni assumer les obligations financières des gouvernements.

Renforcer les droits de l'homme au sein de l'Organisation des Nations Unies

16. Les participants aux débats n'ont cessé de souligner qu'il importait de prévenir les violations des droits de l'homme, de veiller à ce que ces derniers puissent s'exercer et être respectés et d'établir un partenariat plus actif avec les ONG. Ces thèmes, repris tout au long des débats, sont examinés plus en détail dans la partie IV ci-après.

17. À ce sujet, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné avec force qu'il fallait absolument accorder la priorité à l'application de l'ensemble très complet de principes, normes et conventions existant désormais dans le domaine des droits de l'homme. Elle a également évoqué l'importance des alliances «informelles» avec les ONG qui, grâce à leurs réseaux d'information et à l'efficacité de leurs groupes de pression, étaient souvent en mesure de poursuivre l'action de l'ONU et parfois de remédier aux échecs de cette dernière.

18. Le fait que les organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme adoptent la pratique du «deux poids, deux mesures», examinent ainsi les violations des droits de l'homme en Sierra Leone et dans d'autres pays avec moins de zèle que celles qui avaient lieu au Kosovo, constituait, de l'avis de nombreux participants, un problème grave qui risquait de nuire à la crédibilité et à l'efficacité de l'ONU. Cette question, liée à celle d'une intervention extérieure dans un État souverain, a de nouveau été examinée au cours des débats sur la paix et le désarmement. Elle est également étudiée plus en détail dans la partie IV.

19. Un certain nombre de participants ont souligné que l'accroissement des ressources dont disposait le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme lui permettrait de faire progresser la situation. Un représentant d'un État membre de la CEE a fait observer que, depuis la création du Haut Commissariat en 1994, le pourcentage du budget de l'ONU consacré aux droits de l'homme avait toujours été peu élevé. Les participants et les représentants des ONG ont évoqué la nécessité d'allouer des «ressources rationnelles» à ce secteur.

20. D'un point de vue institutionnel, les participants ont également noté que le Conseil de sécurité n'avait pas suffisamment pris en considération les questions des droits de l'homme au cours de ses délibérations. Ils ont proposé que le Conseil, avant de prendre ses décisions, examine systématiquement les incidences de ses résolutions sur les droits de l'homme.

21. Les participants ont fait observer à la fin des débats que les droits de l'homme seraient au nombre des grandes questions que l'Organisation des Nations Unies serait appelée à traiter au XXI^e siècle.

II. Développement durable : concilier productivité économique, société et environnement

22. Notant que le processus de mondialisation était irréversible et que l'utilité de l'économie de marché ne saurait être remise en cause, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe a, en sa qualité de Président, invité les participants à examiner comment ces phénomènes pouvaient être source de progrès et bénéficier à tous. De fait, personne n'a jamais nié que les marchés n'étaient pas à l'abri de défaillances, et compte tenu de l'évolution actuelle du phénomène, la mondialisation comportait de graves risques de marginalisation, tant des

individus que des pays ou des régions. La concurrence féroce qui en était le corollaire reléguait en outre l'environnement au second plan.

23. Le Président a également fait remarquer que dans le domaine économique, l'Organisation des Nations Unies n'avait pas su, en général, se maintenir au premier plan de la planification stratégique macroéconomique. Alors qu'elle avait joué un rôle pilote à cet égard dans les années 60 et qu'elle avait continué de soulever des questions pertinentes et d'apporter des idées intéressantes, l'Organisation s'était laissée déborder par les organismes issus des accords de Bretton Woods. L'ONU devrait renforcer ses capacités d'analyse économique et de recherche et se doter de moyens lui permettant de se faire entendre sur des questions d'ordre macroéconomique et devenir la principale tribune où débattre d'une organisation équitable de l'économie mondiale.

Les enjeux de la mondialisation dans les domaines du développement économique et social durable et de l'environnement

24. Le défi consistait à concilier les besoins des êtres humains et ceux de la nature, les exigences d'aujourd'hui et celles de demain. Il s'agissait là de thèmes que l'Organisation des Nations Unies avait abordés à l'occasion des grandes conférences mondiales qu'elle avait organisées. Les forces en présence n'avaient toutefois pas étayé les conclusions de ces conférences. L'économie mondialisée avait, à juste titre en ce qui la concerne, misé sur l'exploitation des moyens de production et de transport les moins coûteux, créant une nouvelle division du travail et une demande accrue pour les transports longue distance. Les gouvernements, sensibles aux menaces de retrait des sociétés transnationales et aux pressions politiques d'électeurs nullement prêts à modifier leur mode de vie, avaient éprouvé des difficultés à préserver les acquis sociaux et à couvrir le coût initial de l'adoption de technologies et de comportements respectueux de l'environnement.

25. Les aspects sociaux, économiques, culturels et écologiques du développement étant liés, il convenait, pour relever ces défis, d'adopter une approche globale et d'instaurer une coopération internationale plus féconde fondée sur la démocratie interne, des rapports équitables avec l'extérieur et la volonté d'agir au niveau approprié en fonction de la nature des problèmes. Il a à cet effet été proposé que :

a) Chaque acteur – citoyen, ONG, entreprise, État ou organisation internationale – adopte une approche globale et intégrée et tienne compte de l'interdépendance des facteurs politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux du développement;

b) Le principe de subsidiarité s'applique, à savoir que chaque problème soit abordé au niveau politique et administratif le plus approprié, compte tenu de sa nature. Les problèmes mondiaux exigeaient une surveillance et une coordination de type multilatéral à l'échelon international. S'il s'avérait toutefois plus efficace d'intervenir à l'échelon régional, national et local, c'était à ce niveau que devaient se prendre les décisions;

c) L'Organisation des Nations Unies serve de cadre à un dialogue politique, économique, culturel, environnemental et moral et que les commissions régionales soient utilisées au mieux de leurs potentialités car elles constituaient un lien naturel entre les préoccupations d'ordre mondial et national. (Il a à cet égard été suggéré d'utiliser plus judicieusement les institutions financières telles que les banques régionales de développement.);

d) Toutes les parties concernées adoptent des méthodes de travail concrètes. Par exemple, même s'il n'existait pas d'agence mondiale de l'énergie au sein du système des Nations Unies, des progrès avaient été accomplis en matière de sensibilisation du public à la question de l'énergie durable. Les méthodes utilisées (évaluation des besoins, adoption de mesures réalistes anticipant l'action éventuelle des gouvernements, et organisation de débats auxquels tous les acteurs pouvaient participer) pourraient être reprises et appliquées utilement à d'autres secteurs tels que les transports et l'eau.

Rôle des ONG dans la promotion du développement durable et de l'environnement

26. La mondialisation a modifié l'équilibre des pouvoirs entre les divers protagonistes intervenant sur la scène internationale. Les participants ont reconnu l'efficacité des mécanismes internationaux actuels de consultation avec les ONG (notamment les auditions régionales) et de coordination de leur action (le Comité de gestion des ONG de la Commission du développement durable, créé en 1992, est l'un des mécanismes dont l'efficacité a été citée en exemple). Les ONG, ayant prouvé leur utilité, souhaitaient désormais bénéficier d'un statut plus adapté et participer plus activement à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des activités de l'Organisation des Nations Unies.

27. La question de la participation des ONG au processus de développement a été abordée dans le cadre de l'examen de la situation des pays en transition. Il a été souligné que les ONG avaient apporté des contributions précieuses : elles avaient fourni les ressources humaines et les compétences indispensables au développement; elles avaient créé de nouveaux emplois dans les pays touchés par le phénomène de «l'exode des cerveaux» en établissant des groupes de recherche scientifique et élaborant de nouveaux projets; elles avaient pris le relais des gouvernements qui s'étaient avérés incapables de poursuivre la mise en oeuvre de certains projets, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement ainsi que du développement social et communautaire; et elles avaient créé des réseaux et favorisé la coopération sous-régionale et régionale. On avait ainsi pu constater que le dynamisme de la société civile était l'une des caractéristiques essentielles du processus de transition et l'une des conditions clefs de son succès.

Mondialisation et développement économique : le point de vue des pays d'Europe centrale sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies

28. Alors que de nombreux pays s'efforçaient de trouver auprès de l'ONU l'assistance qui leur permettrait de lutter contre les incidences négatives de la mondialisation, les pays d'Europe centrale lui demandaient de l'aider à s'associer à ce processus. Pour ces pays, intégrer le club des économies mondialisées signifiait accéder à la modernisation en évitant surtout de ne bénéficier que d'un statut de seconde classe. Il semblerait donc qu'il n'existe pas de conception unique de la manière dont l'Organisation des Nations Unies se devait d'aborder la question et que tout est affaire de pays et d'opinion publique.

Développement durable et démocratie

29. Les participants des pays d'Europe centrale et de l'Est ont souligné l'importance de la démocratie pour un développement économique durable. Le développement économique n'était plus stimulé par la production de matières premières mais par le savoir et la capacité à adapter les individus à des tâches en constante évolution. Les connaissances ne pouvaient toutefois être mises en commun que si les personnes communiquaient entre elles, ce qui ne pouvait se faire que dans un climat de liberté. Il était par conséquent nécessaire de promouvoir la démocra-

tie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit qui offraient la stabilité politique et la solidarité sociale indispensables à la croissance économique. Il incombait à l'Organisation des Nations Unies de promouvoir ces principes. À cet égard, l'argument avancé lors des débats sur les droits de l'homme et examiné en détail dans la partie IV, visant à accorder un rang de priorité élevé à l'application des conventions, règles et normes, a été réaffirmé.

«Développement durable et nouvelle architecture financière»

30. Les participants ont estimé qu'il fallait absolument rendre le système économique et financier international plus stable et plus juste. Les gouvernements et les institutions financières internationales n'avaient pas encore élaboré de stratégies bien définies pour réglementer les marchés mondiaux alors que l'opinion publique privilégiait la réforme du système financier international.

31. Il a été proposé à cet effet que :

a) La réforme des marchés financiers, qui se caractérisaient actuellement par un manque de transparence et une instabilité excessive, soit axée sur la promotion de transactions commerciales légitimes et d'investissements réels et décourage toute transaction spéculative;

b) Les gouvernements adoptent des réglementations visant à limiter l'influence des fonds spéculatifs et à contrôler les entrées et les sorties de capitaux à court terme;

c) La communauté internationale convienne, au niveau mondial, des règles à adopter pour réglementer les marchés financiers et contrôler les forces en présence. Un système de surveillance des mouvements de capitaux à court terme devrait être instauré;

d) Soit imposée une taxe sur les transactions financières, telle que celle proposée par l'économiste James Tobin, permettant de financer des mesures visant à relever des défis mondiaux tels que l'élimination de la pauvreté ou la protection de l'environnement.

32. S'agissant de l'aspect macroéconomique de cette réforme, les participants ont noté que la division du travail à l'échelon international jouait en faveur d'organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce, le Groupe des Sept et l'Organisation de coopération et de développement économiques et au détriment de l'Organisation des

Nations Unies, situation qu'ils n'approuvaient pas. Il a en conséquence été proposé que :

a) L'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif dans la reconfiguration du système économique international car elle présentait les meilleures garanties en termes de processus de prise de décisions démocratiques;

b) Les questions macroéconomiques déterminantes soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée du millénaire;

III. Paix et désarmement : faire face à de nouveaux types de conflits

33. La troisième séance de l'audition, consacrée à la paix et au désarmement, avait pour toile de fond le conflit au Kosovo et c'est donc dans ce contexte qu'il fallait placer beaucoup des questions examinées.

34. Le Président, qui était le Secrétaire général de la Conférence mondiale du désarmement, a fait observer que la mondialisation en tant que facteur de changement avait commencé avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et que, depuis lors, la formidable impulsion créée par les progrès scientifique et technologique avait engendré un nouveau «modèle de civilisation». Il était important de redonner à l'Organisation des Nations Unies son rôle central sur le terrain de la paix et de la sécurité. En ce qui concerne le désarmement, sans partager le pessimisme ambiant, le Secrétaire général de la Conférence mondiale estimait que la Conférence devait établir un nouveau programme de travail intégrant le concept de «réglementation des armements» et que l'ONU devait en tenir compte.

Les exigences de la paix au XXIe siècle

35. Sans contester l'importance de la mondialisation sur le plan économique, les participants étaient d'avis que la prochaine menace à la paix pouvait être davantage liée à des tensions ethniques, d'où un risque de fragmentation des États existants.

36. Un intervenant a dit que si les revendications sécessionnistes fondées sur des considérations d'ordre ethnique devaient se concrétiser, on pourrait compter plus de 2 000 États indépendants. En fait, plus de 90 % des États étaient pluriethniques; il fallait donc éviter que les différences ethniques n'engendrent tensions et divisions.

37. Les propositions suivantes ont été faites :

a) Les spécialistes des sciences politiques devraient envisager des constitutions d'un genre nouveau en partant de l'hypothèse que la souveraineté territoriale risquait de devenir un concept obsolète;

b) Les gouvernements devraient s'attacher en priorité à gérer la diversité des communautés constitutives, avec l'assistance de la communauté internationale. Une gestion judicieuse et équitable des communautés pluriethniques aurait pu permettre de prévenir les violences en Irlande du Nord, au Rwanda, à Sri Lanka et au Moyen-Orient.

38. Les conflits ethniques étaient trop nombreux pour que l'ONU puisse les résoudre tous avec les moyens dont elle dispose. Compte tenu du principe de subsidiarité et de l'idée selon laquelle «l'ONU devait faire ce qu'elle était la seule à pouvoir faire», il a donc été proposé que l'ONU :

- a) Évalue avec les organisations régionales leur capacité à gérer ces conflits individuellement et conjointement;
- b) Conserve son rôle normatif pour ce qui touche au pluralisme, aux droits, à l'élaboration des constitutions, à la gouvernance, à la gestion des conflits et à la notion d'intervention extérieure.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales

39. Le précédent créé par l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au Kosovo préoccupait fortement les participants, qui ont soulevé les points ci-après :

- a) Il était urgent que l'ONU retrouve sa suprématie dans les domaines susmentionnés. Le Président de Marco a déclaré avec éloquence que «tout affaiblissement de la primauté de l'ONU est, par essence, une menace pour chaque nation»;
- b) Il fallait déterminer qui autoriserait ce type d'intervention et sur quels critères il se fonderait;
- c) Le rôle primordial incombant à l'ONU dans les opérations internationales faisant appel à la force est stipulé dans la Charte. Par conséquent, toute opération de cette nature doit respecter les limites fixées par la Charte, qui énonce les critères d'intervention et confère au seul Conseil de sécurité le pouvoir de décider de l'opportunité d'une intervention et des modalités à suivre;
- d) En ce qui concerne la coopération avec les organisations régionales en matière de paix et de sécurité, si les participants étaient disposés à en accepter le principe (voir plus haut le paragraphe traitant de la subsidiarité), et ont souligné que les interventions d'organisations régionales tiraient leur légitimité de la Charte des Nations Unies, dont les dispositions devaient donc être respectées. Un participant a indiqué à titre d'exemple que l'OSCE considérerait que son existence découlait des dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Cependant, il subsistait une certaine confusion et les organisations régionales avaient parfois le sentiment d'être en concurrence avec l'ONU. Il

fallait établir une hiérarchie et décider clairement qui pouvait intervenir et à quel moment.

Redéfinir les concepts

40. Les participants estimaient nécessaire de clarifier certains concepts courants, dont le sens avait radicalement changé, notamment :

- a) La «paix», qu'il ne fallait plus considérer simplement comme l'absence de guerre;
- b) La «sécurité», qui devrait être commune, globale et axée sur les êtres humains;
- c) La «souveraineté», qui, loin d'être absolue, était limitée par les obligations internationales incombant aux États;
- d) L'«autodétermination», qu'il ne fallait pas considérer comme un droit automatique à la sécession;
- e) La «non-ingérence», qui ne donnait pas aux États le droit de violer en toute impunité les principes universels du droit international;
- f) Le «désarmement», progressivement remplacé par le concept plus large de «réglementation des armements», expression qui décrivait un processus plutôt qu'un objectif ultime.

Promotion de la paix et prévention des conflits

41. Nombre de participants ont mis en avant la nécessité de définir une approche de la promotion de la paix dans tous les pays qui associerait les institutions démocratiques garantes de la légitimité des autorités, le respect de l'ordre public et le bien-être économique avec la justice sociale. Pour servir la cause de la paix, il a été proposé ce qui suit :

- a) L'ONU devrait adopter une «Déclaration sur le droit de l'humanité à la paix»;
- b) Tous les pays devraient promouvoir une culture de la paix en transformant les ministères de la défense en ministères de la paix et les écoles de guerre en académies de la paix. Placer la paix sur le devant de la scène, c'est lui donner la priorité;
- c) Les gouvernements devraient promouvoir l'éducation pour la paix dans l'enseignement, aussi bien traditionnel que non traditionnel. D'une manière plus générale, au lieu de glorifier le militarisme, il faudrait proposer des modèles de non-violence active;

42. En matière de prévention des conflits, les participants ont insisté sur le rôle de la société civile; mentionnant la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud comme exemples de pays où ce rôle avait été déterminant dans le passage non violent à la démocratie. Il ont donc proposé :

a) Que les gouvernements démontrent leur volonté politique de réagir rapidement dès les premiers signes d'un conflit et apportent leur soutien aux groupes de la société civile et aux partis politiques qui réprouvent le racisme et les mouvements nationalistes extrémistes;

b) Que les associations locales soient soutenues dans leur action préventive.

Gestion et résolution des conflits

43. Il a été proposé que l'ONU :

a) Crée une Force de paix des Nations Unies permanente, prête à intervenir immédiatement;

b) Mette en place un organe spécial de gestion des conflits, qui serait une entité indépendante donnant des conseils pratiques sur le règlement des conflits grâce à des consultants extérieurs;

c) Élabore une approche multivoie de la gestion des conflits, qui associe l'aide, la médiation, les contraintes extérieures et les interventions militaires;

d) Fasse campagne en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions dans le règlement des conflits.

Désarmement

44. De l'avis des participants, l'ONU était devenue moins active dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire. Les efforts de modernisation des systèmes de défense antimissiles balistiques actuellement en cours sont perçus comme des atteintes au Traité ABM de 1972.

45. Pour relancer le débat sur le désarmement, il a été proposé :

a) D'organiser la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

b) De faire appel à un programme d'élimination totale des armes nucléaires, conçu il y a plusieurs années à Canberra, et contenant des propositions concrètes qui n'ont rien perdu de leur pertinence;

c) D'encourager les initiatives régionales de non-prolifération. Les participants ont mis en lumière l'exemple positif donné par plusieurs pays (Ukraine, Bélarus et Kazakhstan) devenus des États non dotés de l'arme nucléaire. Des initiatives en ce sens revêtraient une importance particulière en Asie du Sud-Est, dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient;

d) De renforcer la coordination entre le désarmement vertical (réduction des arsenaux) et le désarmement horizontal (contrôle de la prolifération).

Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

46. Les participants étaient d'avis que c'est peut-être dans le domaine de la paix et de la sécurité que les ONG avaient le plus prouvé leur efficacité, ainsi qu'en attestait la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction (le «traité sur les mines terrestres»), qui était un modèle du genre.

47. Il a été proposé que l'ONU :

a) Appuie le rôle de plaidoyer joué par les ONG. «L'appel pour la paix» lancé par un nombre considérable d'ONG réunies à La Haye en mai 1999 a été cité comme exemple de mesure de suivi;

b) Utilise mieux sa capacité d'alerter la communauté internationale en cas de conflit latent;

c) Fasse davantage confiance aux ONG, qui sont capables de fournir des informations indépendantes dans les situations de conflit (ce dont les tribunaux pénaux internationaux pourraient eux aussi tirer parti) et de protéger les populations civiles en temps de guerre. Un réseau humanitaire international s'organise, l'objectif étant de formuler des propositions concrètes qui seront soumises à l'Assemblée du millénaire.

IV. Renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies

48. La dernière partie de l'audition pour la région de la CEE avait pour thème le «Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies». Le Président de Marco, M. Berthelot, M. Petrovsky, M. van Boven et Mme Dahl y ont participé activement.

49. Le débat de clôture a confirmé ce qu'avaient déjà révélé les trois séances thématiques : les sociétés civiles étaient extrêmement attachées aux valeurs défendues par l'ONU, estimant que tous les individus et tous les pays devaient en bénéficier à égalité. Elles constataient donc avec une inquiétude croissante que les principes et les normes de l'ONU étaient trop souvent bafoués, qu'il existait un système de deux poids deux mesures et que l'ONU était court-circuitée dans les décisions et mesures importantes prises en contravention de la Charte. Les participants ont estimé que la crédibilité de l'ONU en était amoindrie et redoutaient les conséquences de ce discrédit, pour eux-mêmes et leurs enfants.

50. Les recommandations formulées à l'issue du débat visaient donc à restaurer la crédibilité de l'ONU et associer la société civile aux travaux de l'Organisation. Pour redevenir crédible, l'ONU devait commencer par appliquer le principe de l'égalité de traitement face à des situations identiques. La crédibilité passait par l'application effective des décisions, principes et normes adoptés par les États Membres dans toutes les instances de l'ONU, ce qui nécessitait des ressources humaines, militaires et financières suffisantes. La participation de la société civile par le biais des parlements ou des ONG permettrait également d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et obligerait les États à démontrer qu'ils respectent les principes et les normes de l'ONU.

Restaurer la crédibilité de l'ONU en évitant la politique du deux poids deux mesures

51. Les participants ont cité deux exemples d'inégalité de traitement. Le premier, dans le domaine de l'économie, ne concernait pas l'ONU, mais l'Organisation mondiale du commerce, où les États-Unis et les pays de l'Union européenne avaient recours à des pratiques qu'ils ne toléraient pas de la part des autres États, comme des subventions à l'agriculture et des mesures antidumping excessives. Le deuxième concernait les violations des droits de l'homme, qui étaient combattues avec beaucoup moins de détermination en Sierra Leone qu'au Kosovo. Les participants ont estimé que cette inégalité de traitement était de plus en plus fréquente et qu'elle était extrêmement préjudiciable à la crédibilité et à l'efficacité de l'ONU.

52. Les participants ont souligné qu'à l'ère de la communication instantanée et compte tenu de la couverture médiatique extrêmement déséquilibrée des événements mondiaux, les lenteurs de la diplomatie multilatérale

constituaient un handicap majeur. Ainsi, dans le cas du Kosovo, les gens étaient sensibles à l'argument des partisans d'une intervention de l'OTAN ne dépendant pas de l'autorisation du Conseil de sécurité : «Si nous avons dû attendre une résolution de l'ONU, les Albanais du Kosovo auraient été exterminés». Il était donc important, si l'on voulait renforcer le rôle de l'ONU, de mettre le Conseil de sécurité mieux en mesure de réagir rapidement en cas de crise.

53. Les propositions de réforme du Conseil de sécurité ont porté essentiellement sur l'augmentation du nombre de ses membres et sur la suppression du droit de veto des membres permanents. Reconnaissant toutefois que l'efficacité du processus de décision au sein du Conseil en serait probablement réduite, les participants ont manifesté de l'intérêt pour l'idée avancée par le Président de Marco, d'exiger deux vetos pour bloquer une résolution. L'autre formule que proposait celui-ci était une pondération des voix, déjà pratiquée dans les institutions de l'Union européenne.

54. Les participants ont toutefois estimé que, au-delà de la réforme du Conseil de sécurité, l'ONU devait s'attacher avant tout à résoudre le problème que soulevait l'existence de principes antagoniques (pour ne citer qu'un seul exemple, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains et le devoir d'intervention de la communauté internationale en cas de violations flagrantes et massives des droits de l'homme dans tel ou tel pays).

55. Sur cette question fondamentale des principes antagoniques, les participants ont proposé que les États Membres autorisent le Secrétaire général à créer un organe consultatif composé de personnalités éminentes, qui pourrait évaluer en toute impartialité l'importance respective des principes en jeu et faire, sur cette base, des recommandations concernant chaque cas.

Application effective des décisions, principes et normes de l'ONU

56. D'une part, le Conseil de sécurité devait prendre en temps voulu les décisions nécessaires, d'autre part ces décisions devaient être appliquées, ce qui posait d'autres problèmes. Pour éviter des retards qui ne font qu'aggraver les crises et accroître les souffrances des populations, il a été proposé que :

a) L'ONU se dote d'une force permanente, capable d'intervenir immédiatement en cas de crise;

b) Les pays créent au sein de leurs forces armées un contingent permanent auquel l'ONU pourrait faire appel lorsqu'une intervention est requise.

57. Outre l'application effective des décisions du Conseil de sécurité, la question qui a dominé les débats sur les trois thèmes était la nécessité pour l'ONU de renforcer ses capacités de mise en oeuvre et de mettre au point des mécanismes qui inciteraient les États Membres à respecter leurs engagements internationaux.

58. Des déclarations telles que «les concepts, les principes, les conventions et les normes sont au point ou à peu près; il faut maintenant passer à la mise en oeuvre», ou «il faut combler l'écart entre les normes de l'ONU et leur application» donnent une idée de la tonalité générale des discussions. Les participants ont mentionné à plusieurs reprises l'incapacité à traduire les engagements en actes et l'insuffisance des procédures de suivi et de contrôle de l'application des normes.

59. Les États Membres doivent commencer par respecter leurs engagements. Les participants ont souligné que plus de transparence et de «bonne gouvernance» était nécessaire.

60. À cet effet, il a été suggéré que :

a) L'application effective devienne l'une des grandes priorités de l'ONU et qu'une décennie internationale lui soit consacrée;

b) Sous l'impulsion des ONG, l'opinion exige des gouvernements qu'ils respectent les engagements pris dans le cadre de l'ONU.

Élaboration d'une démarche préventive dans les principaux domaines d'activité de l'ONU

61. Les participants ont souligné que, si elle est traditionnellement associée aux activités de maintien de la paix de l'ONU, la prévention ne devait pas être cantonnée à ce domaine. Une démarche de prévention active serait utile dans le domaine des droits de l'homme et dans la lutte contre la pauvreté et, à cette fin, il fallait mieux intégrer ces thèmes transversaux majeurs à toutes les activités de l'ONU, notamment en élaborant des mécanismes d'alerte rapide et d'action préventive.

Donner à l'ONU les moyens d'agir

62. Quelques formules pour une application effective des résolutions du Conseil de sécurité sont avancées au paragraphe 61. L'application des conventions, des normes et principes exigeait, de la part des gouvernements une volonté politique, mais l'ONU de son côté se devait d'assurer un contrôle et d'apporter son assistance, ce qui nécessitait des ressources en rapport avec l'ampleur de la mission. Les participants ont estimé que le budget actuel de l'ONU était «ridiculement bas». Cette situation risquait de créer un cercle vicieux - le manque de ressources entraînant une baisse d'efficacité, elle-même génératrice d'un discrédit dont certains États Membres tiraient argument pour exiger des coupures budgétaires supplémentaires.

Démocratisation des institutions des Nations Unies

63. L'Assemblée générale a été définie au cours de l'audition comme une institution «dont tous les pays sont des membres permanents». Les participants ont exprimé leur souhait de voir l'Assemblée générale fonctionner davantage comme un parlement national et ont évoqué la nécessité d'introduire «plus de démocratie parlementaire» à l'ONU. Dans cette perspective, plusieurs participants ont déclaré que :

a) Au lieu de se réunir une seule fois par an, comme c'était le cas actuellement, l'Assemblée générale devait siéger en permanence en tenant trois sessions annuelles;

b) L'ordre du jour de l'Assemblée générale devait être plus court et les priorités devaient être fixées plus clairement;

c) Les consultations et débats au sein de l'ONU devraient toujours porter sur des questions concrètes et être orientées vers des objectifs précis.

Associer la société civile aux travaux de l'ONU

64. La participation de la société civile aux activités de l'ONU a été l'un des leitmotiv des discussions, aussi bien dans les séances thématiques et lors du débat de clôture. Les participants ont souligné qu'elle avait permis de grandes avancées et que, sans elle, certaines initiatives majeures de l'ONU n'auraient jamais abouti (Convention des droits de l'enfant, Traité sur l'interdiction des mines terrestres, Tribunal pénal international, Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public

au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, etc.). Les participants ont estimé qu'il fallait s'assurer que les États respectent leurs engagements, rendre les recommandations de l'ONU et de ses activités d'assistance plus pertinentes et ne pas oublier que, sous l'effet de la mondialisation, le rôle des États dans les affaires intérieures et internationales diminuait au profit de celui des autorités locales, des ONG et des entreprises.

65. En vue d'associer davantage la société civile à la vie de l'ONU par le biais des parlements, des autorités locales et des ONG, il a été recommandé :

a) Que l'ONU noue des alliances stratégiques et des partenariats avec de nouveaux acteurs de la scène internationale – ONG, parlements, autorités locales et entreprises, notamment – sans se limiter aux ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le cas échéant, elle devrait coopérer avec des ONG régionales, nationales, voire locales. La coopération pourrait s'organiser au cas par cas, à travers des groupements ponctuels d'ONG pour traiter de certaines questions à l'ordre du jour;

b) Que des groupes de travail intersectoriels spéciaux auxquels participeraient des ONG soient mis en place lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ;

c) Que les ONG aient plus largement accès aux sources d'information de l'ONU, en particulier aux bases de données et au système du disque optique;

d) Que l'ONU crée des partenariats en tenant compte de l'évolution du rôle et de l'influence des différents acteurs qui participent à son action : l'État, les ONG de la société civile, les parlementaires, le secteur privé et les autorités locales;

e) Que l'ONU crée un «Forum de la société civile» ou une «Assemblée des peuples» réunissant les ONG ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

f) Que les représentants des États acceptent que l'ONU associe davantage ces ONG à son action, à la fois lors du processus de négociation et au moment de la mise en oeuvre.

66. Il a été souligné que, en contrepartie de cette participation, les ONG devaient elles-mêmes faire des efforts en matière de transparence, de représentativité et de sérieux.

V. Remarques finales du Président de Marco

67. M. de Marco a commencé par noter que les observations finales d'un président ne devaient pas être un simple résumé des débats qui avaient précédé. Le Président devait plutôt tirer des conclusions fondées sur son interprétation de l'ensemble des déclarations, qui constituaient un tout. En d'autres termes, le tout était plus que la somme de ses éléments. C'est dans ce contexte qu'il convenait d'aborder le débat sur l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle et il fallait s'appuyer tant sur les approches ciblées que sur les approches globales proposées lors de l'audition.

68. Partant d'une évidence, le Président a insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies n'était pas un concept abstrait, et qu'elle disposait des pouvoirs et des moyens que ses États Membres voulaient bien lui donner, lesquels conditionnaient son efficacité. Cela étant, il ne s'agissait pas de jeter le blâme sur elle, car c'est aux États Membres que la faute revenait le plus souvent. Tant que ceux-ci croyaient en l'Organisation et voulaient qu'elle soit crédible, efficace et à la hauteur des engagements énoncés dans sa Charte, il était utile de tenir un débat sur son rôle au XXI^e siècle. Il en allait donc de la responsabilité de tous, mais en premier lieu des gouvernements, car c'étaient eux essentiellement qui auraient à décider de l'avenir de l'Organisation.

69. Les parlements avaient de grandes responsabilités dans les démocraties mais, dans les régimes démocratiques, les gouvernements bénéficiaient du soutien de la majorité des citoyens. Si les gouvernements étaient de ce fait habilités à parler au nom des peuples qu'ils représentaient, les parlements devaient néanmoins participer plus activement aux travaux de l'Organisation. Prenant comme principaux exemples l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le débat parlementaire de l'OSCE, ainsi que l'Union interparlementaire, le Président a conclu qu'il serait judicieux de définir le rôle que les parlementaires pourraient jouer dans l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle, en gardant à l'esprit que, dans les démocraties, ce sont les gouvernements qui sont appelés à prendre les décisions. L'Assemblée générale étant un organe où sont représentés les gouvernements des États Membres, il faut partir du principe que les décisions qui y sont prises le sont par des gouvernements qui représentent le peuple et qui doivent rendre compte de leurs actes.

70. Le Président a souligné l'importance du respect des principes de responsabilité au sein du système des Nations Unies. Si un parlementaire doit rendre des comptes à son électeur, le gouvernement élu est responsable dans son ensemble vis-à-vis du peuple. C'est pourquoi, s'il est important de prévoir dans le cadre des travaux de l'ONU

un débat à l'intention des parlementaires, il ne faut pas pour autant oublier que l'Assemblée générale est là pour prendre des décisions et adopter des résolutions, et qu'au sein de cette tribune, les gouvernements élus doivent jouer le rôle qui leur a été conféré par la Charte.

71. S'agissant de la proposition de prévoir un lieu d'échanges pour la société civile, le Président a estimé qu'elle devait être examinée plus en détail car elle méritait de figurer à l'ordre du jour d'une Organisation des Nations Unies pour le XXI^e siècle. Si l'ONU doit non seulement refléter la volonté des gouvernements et des parlementaires mais également bénéficier d'un soutien plus large, il convient d'examiner attentivement les moyens d'accroître la participation des ONG, que ce soit par le biais d'une tribune de la société civile ou autrement, et de tirer parti de leur expérience et de leur approche ciblée des questions, afin de contribuer au renouveau de l'Organisation.

72. Le Président a noté que tous les participants s'étaient félicités de l'importance accordée à la question des droits de l'homme dans l'ordre du jour de l'ONU. La décolonisation et l'abolition de l'apartheid étaient deux des succès majeurs remportés par l'Organisation au cours de ses 50 premières années d'existence et revêtaient une importance fondamentale du point de vue de la promotion et du respect des droits de l'homme.

73. Le Président a fait observer que l'une des principales questions soulevées lors de l'audition concernait les violations massives des droits de l'homme dans un certain État Membre. Convenait-il d'engager une action internationale à l'encontre de l'État concerné? Alors qu'il cherchait à répondre à cette question, le Président avait pris acte des déclarations passionnées qui avaient été formulées lors de l'audition à propos de la situation en Afghanistan; toutefois, si l'audition avait eu lieu en Afrique, on aurait entendu le même genre de déclarations à propos de la Sierra Leone, du Burundi et d'autres pays.

74. Le Président a également rappelé qu'avant la crise du Kosovo, les observateurs des Nations Unies avaient déjà été les témoins de massacres à Srebrenica. Ils n'avaient rien fait. Ils ne pouvaient rien faire. Le fait qu'en dépit de sa présence, l'Organisation des Nations Unies soit incapable de protéger des vies humaines était une source de préoccupation. Le précédent créé au Kosovo, où un groupe d'États Membres avait engagé une action militaire en dehors des limites définies par la Charte des Nations Unies, était une autre source de préoccupation.

75. Le Président a souligné qu'il ne fallait pas oublier les leçons tirées de l'histoire et reconnaître que l'Organisation des Nations Unies était confrontée à une question de

principe d'importance fondamentale – elle traversait une période de transition et, pour l'instant, n'était pas encore au bout de ses peines. Il restait à savoir comment elle réagira face à des violations massives des droits de l'homme. L'Organisation devait faire preuve de courage pour rester fidèle à ses principes et accepter le fait qu'il s'agissait là d'une question fondamentale face à laquelle elle devait prendre ses responsabilités. Il ne pouvait pas y avoir d'autre Srebrenica. Il fallait respecter la Charte. Ces deux points importants devaient être pris en compte et c'est aux diplomates, aux gouvernements et aux peuples qu'il appartenait de chercher une solution en toute humilité.

76. Le Président a déclaré que la Charte était un bouclier contre les agressions. En effet, elle fixait les limites et la base de toute action militaire. Elle conférait au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les derniers événements, notamment au Kosovo, avaient montré qu'un temps de réflexion s'imposait. Alors qu'à l'Assemblée générale, tous les membres siégeaient en permanence, au Conseil de sécurité il existait différentes catégories de membres. Le statut de membre permanent au Conseil de sécurité était le résultat de circonstances historiques mais tenait également aux responsabilités qui incombait à chacun de ces membres sur le plan mondial. Des problèmes se posaient lorsqu'à la suite d'un veto, le Conseil de sécurité se trouvait dans l'impossibilité d'agir pour s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il était important de souligner que le Conseil de sécurité était le principal organe habilité à autoriser le recours à la force conformément aux dispositions de la Charte, et que sa capacité d'action demeurait de ce fait capitale.

77. Le Président a noté que des propositions avaient été formulées en ce qui concerne le droit de veto. Selon certains, il faudrait un double veto pour bloquer l'adoption d'une résolution. Le Président a proposé un autre système qui permettrait d'établir un équilibre à la fois entre la nécessité de tenir compte des responsabilités incombant à certains États au niveau mondial et la nécessité de garantir que le Conseil serait en mesure d'agir, à savoir un système de vote pondéré analogue à celui qui est utilisé dans d'autres institutions et organes, comme l'Union européenne. Le Président a fait remarquer que le veto constituait un important sujet de réflexion dans le contexte de l'efficacité à garantir au Conseil de sécurité au XXI^e siècle.

78. Pour ce qui est de l'Assemblée générale, le Président a dit qu'à son avis, elle devrait se réunir tout au long de l'année, et traiter de grandes questions comme la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le développement

durable. Il ne suffisait pas que les grandes commissions travaillent de manière continue; il fallait que l'Assemblée fasse de même.

79. Abordant la question de la pauvreté, le Président s'est dit consterné par le fait que l'on vive dans un monde où près d'un milliard de personnes, soit un sixième de l'humanité, sont illettrées, et où la nourriture pourrait alors que des gens meurent de faim. C'était là le défi que l'ONU devrait relever au XXI^e siècle. Comme l'un des intervenants précédents, le Président a souligné que l'élimination de la pauvreté ne devait pas être considérée comme un acte de charité mais plutôt comme un investissement dans l'avenir. C'est dans ce domaine que l'on pourrait trouver un rôle nouveau pour le Conseil de tutelle. Évoquant un principe fondamental de la «*common law*», celui de la confiance, le Président a proposé d'étendre le rôle du Conseil de tutelle à la préservation du patrimoine commun de l'humanité, à la protection de la population dans les pays où les structures de l'État se sont désintégrées et à la lutte contre la faim dans le monde.

80. En conclusion, le Président de Marco a rappelé aux participants qu'investir dans les Nations Unies ne signifiait pas seulement investir dans une idée; c'était aussi investir dans l'avenir de nos enfants. C'est en pensant au lendemain, tout en tirant les leçons des erreurs du passé et du présent, qu'il est possible de construire un avenir meilleur.

Annexe I

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe, tenue dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée du millénaire

Programme de travail

Mercredi 7 juillet

9 h 45-10 heures

Déclarations liminaires

M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe

M. Miles Stoby, Sous-Secrétaire général, Coordonnateur des préparatifs de l'Assemblée du millénaire

M. Guido de Marco, Président de la République de Malte

10 heures-13 heures

Débat consacré aux droits de l'homme

Présidente :

Mme Mary Robin

Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

10 heures-11 heures	<p>Table ronde</p> <p>M. Theodoor van Boven, professeur à la faculté de droit de l' Université de Maastricht (Pays-Bas)</p> <p>Mme Anne-Marie Lizin, Sénatrice (Bruxelles) et experte indépendante de la Commission des droits de l'homme chargée des questions relatives aux droits de l'homme et à l'extrême pauvreté</p> <p>M. Anders. B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (Genève)</p> <p>Mme Barbara Limanovska, Directrice exécutive du Centre national d'information sur les femmes (Varsovie)</p> <p>M. Robert Davies, Directeur, The Prince of Wales Business Leaders Forum (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)</p>
11 heures-13 heures	Débat ouvert avec des représentants invités de la société civile et des États membres
15 heures-18 heures	Débat consacré au développement durable
Président :	M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe
15 heures-16 heures	<p>Table ronde</p> <p>Mme Birgitta Dahl, Présidente du Parlement, Stockholm</p> <p>Mme Marina Ponti, Mani Tese, Milan (Italie)</p> <p>Mme Vlasta Stepova, Vice-présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Prague)</p> <p>Mme Lena Kolarska-Bobinska, Directrice de l'Institut des affaires publiques (Varsovie)</p> <p>Mme Victoria Elias, ECO-ACCORD (Moscou)</p>
16 heures-18 heures	Débat ouvert avec des représentants invités de la société civile et des États membres
Jeudi, 8 juillet 1999	
10 heures-13 heures	Débat consacré à la paix et au désarmement
Président :	M. Vladimir Petrovsky Secrétaire général de la Conférence sur le désarmement
10 heures-11 heures	<p>Table ronde</p> <p>Mme Mari Fitzduff, Directrice, Institute for Conflict Resolution and Ethnicity (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)</p> <p>Mme Maj Brit Theorin, Présidente, International Council of Parliamentarians for Global Action (New York)</p> <p>Mme Eugenia Piza-López, International Alert (Londres)</p>

	M. Vladimir Lukin, Président de la Commission des affaires internationales, Parlement national (Moscou)
	M. Adam Daniel Rotfeld, Directeur, de l'Institut international de recherche pour la paix (Stockholm)
11 heures-13 heures	Table ronde avec des représentants invités de la société civile et des États membres
15 heures-18 heures	Conclusions : renforcer l'Organisation des Nations Unies
	Débat ouvert
	Remarques finales

Annexe II

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Europe, tenue à Genève, les 7 et 8 juillet 1999, en prévision de l'Assemblée du millénaire

Liste des participants

A. Membres de la Commission

Albanie

Margarita Gega

Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Allemagne

Christa Wolf

Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Holger Eberle

Ministre

Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Roland Mauch

Chef de Département des affaires de développement

Ministère fédéral allemand des affaires étrangères

Autriche

Irene Freudenschuss

Représentante permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Thomas Loidz

Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Bélarus

Vladimir Ponkratenko

Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Belgique

Machteld Fostier

Représentant permanent adjoint

Mission permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Canada

Leonard Beaulne

Département des Nations Unies

Ministère des affaires étrangères et du commerce international

Chypre

Petros Kestoras

Représentant permanent adjoint

Mission permanente de Chypre auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Danemark

Eva Grambye

Mission permanente du Danemark auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Estonie

Malle Talvet

Conseiller

Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

États-Unis d'Amérique

John D. Long

Conseiller politique

Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Ex-République yougoslave de Macédoine

Calovski Naste

Représentant permanent

Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Goce Petreski

Représentant permanent

Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Grkov Vasko

Conseiller au Ministère des affaires étrangères

Biljana Stefanovska-Sekovska

Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Finlande

Hanna Rinkineva-Heikkilä

Conseillère

Mission permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Antti Rytovvori

Mission permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

France

Philippe Petit

Représentant permanent

Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Jean Graebbling
Conseiller
Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Jean-Michel Despax
Représentant permanent de la France à la Conférence sur le désarmement

Jacques Bernier
Conseiller diplomatique du Gouvernement

Grèce

Dionyssios Coundoureas
Mission permanente de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Hongrie

Zoltán Varga
Conseiller
Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Gellért Szabo
Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Islande

Haukur Olafsson
Représentant permanent adjoint
Mission permanente de l'Islande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Italie

Giuseppe Calvetta
Premier Conseiller
Mission permanente de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Malte

Jacqueline Aquilina
Mission permanente de Malte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Norvège

Ingrid Mollested
Deuxième Secrétaire
Mission permanente de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Pays-Bas

Jacob Waslander
Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Portugal

António Pereira Botao
Conseiller
Mission permanente du Portugal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Greg Toulmin
Chef du Département du développement international
Ministère des affaires étrangères

Charles J.R. Moore
Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève

Slovénie

Gregor Zore
Représentant permanent
Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suède

Anne Dismorr
Conseillère (Droits de l'homme)
Mission permanente de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Suisse

Dominique Petter
Conseiller (Droits de l'homme)
Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève

Jury Burri
Agent diplomatique
Section des Nations Unies
Département fédéral des affaires étrangères

Mauro Reina
Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève

Turquie

Elif Çomodlu-Ülgen
Troisième secrétaire
Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Ukraine

Mykola Maimeskul
Représentant permanent
Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Serhii Yampolsky
Conseiller
Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Vladyslav Zozylia
Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

B. États non membres de la Commission

Angola

Leovigildo da Costa e Silva

Chargé d'affaires par intérim

Mission permanente de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Rolando Neto

Conseiller

Mission permanente de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Chine

Wang Xianpeng

Mission permanente de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Pakistan

Tehmina Janjua

Conseiller

Mission permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Muhammad Syrus Sajjad Qazi

Deuxième secrétaire

Mission permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Tunisie

Raouf Chatty

Conseiller

Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

C. Experts

Birgitta Dahl

Présidente du Parlement suédois

Robert Davies

Directeur

The Prince of Wales Business Leaders Forum

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Victoria Elias

Directrice adjointe

ECO ACCORD

Moscou

Mari Fitzduff

Directeur

Institute for Conflict Resolution and Ethnicity

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Anders B. Johnsson
Secrétaire général
Union interparlementaire
Genève

Lena Kolarska-Bobinska
Directrice
Institut des affaires publiques
Varsovie

Barbara Limanovska
Directrice exécutive
Centre national d'information pour la femme
Varsovie

Anne-Marie Lizin
Sénatrice
Bruxelles
Experte indépendante auprès de la Commission des droits de l'homme chargée des questions relatives aux droits de l'homme et à l'extrême pauvreté

Vladimir Lukin
Président
Commission des affaires internationales
Parlement de la Fédération de Russie

Eugenia Piza-López
Chef du Département des activités de sensibilisation
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Marina Ponti
Mani Tese
Milan (Italie)

Adam Daniel Rotfeld
Directeur
Institut international de recherche pour la paix
Stockholm

Vlasta Stepova
Membre du Parlement tchèque
Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Maj Britt Theorin
Membre du Parlement européen
Présidente du Conseil international pour une action globale
Suède

Theodoor Van Boven
Professeur à la Faculté de droit, Département du droit international et européen
Université de Maastricht
Pays-Bas

D. Organismes des Nations Unies

Sigrit Bilsted Pedersen
Administratrice de programme
Programme des Nations Unies pour le développement

Gertrud Attar
Fonctionnaire de l'information
Programme des Nations Unies pour l'environnement

Alphonse Mac Donald
Directeur du Bureau de liaison
Fonds des Nations Unies pour la population

Trisha Riedy
Attachée de liaison
Groupe des secours humanitaires et Bureau de liaison
Volontaires des Nations Unies

Patricia Lewis
Directrice
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Jozef Goldblat
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Heribert Scharrenbroich
Directeur régional pour l'Europe
Organisation internationale du Travail

Rainer Pritzer
Organisation internationale du Travail

E. Organisations intergouvernementales

Laurence Addadi
Délégation permanente de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

F. Organisations non gouvernementales

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général

American Association of Retired Persons	Leigh Bailey
Association soroptimiste internationale	Nicolis Kalliroli
Caritas Internationalis	Mary Tom
Chambre de commerce internationale	Michaela Eglin
Conférence mondiale des religions pour la paix	Kazuhiro Yoshinaga

Conseil international de l'action sociale	Julian Disney Hopaira Etemadi Nigel Tarling
Croix verte internationale	Bertrand Charrier
Fédération démocratique internationale des femmes	Sylvie Jan
Fédération internationale des centres sociaux et communautaires	Carol R. Lubin
Fédération mondiale des anciens combattants	Marek Hagmajer
Forum économique mondial	Macha Levinson
Franciscain International	Allesandra Aula John Quigley
Médecins du Monde – International	Alexandre Kamarotos Florence Trintignac Graciela Robert
Mouvement international ATD quart monde	Annelise Oeschger
Organisation internationale des employeurs	Deborah France
Rotary International	Gilbert Coutau
Société pour le développement international	Jacqueline Granger
Union soroptimiste de Grèce	Tombra Marikeri
Université spirituelle internationale des Brahma-Kumaris	Marie-Thérèse Klein Helen Sayers
Zonta International	Marie-Claire Seguret
Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial	
Amnesty International	Isabelle Scherrer
Association for Counselling, Organization, Research and Development	Moulay Ali Alaoui
Association internationale des avocats et juristes juifs	Daniel Lack Hadassa Ben-Ito
Association internationale des juristes démocrates	Renée Bridel
Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale	Aime Caekelberg
Association pour la défense des peuples menacés	Mateo Talbon

Association pour la prévention de la torture	Barbara Bernath
Association pour la promotion de la connaissance psychologique de l'homme	Franziska Haller Barbarz Hug Ammitzboel
Bureau international de recherche sur la paix de Genève	Gyula Csurgai Jean-Pierre Stroot
Centre azerbaïdjanais pour la femme et le développement	Jasmin Zeinal-Zade
Centre d'aide sociale «BLAGOVEST» – Organisation internationale publique caritative	Alla Kouzmina
Centre international pour l'investissement	Andrei Gueneralov Olga Kachina
Communauté internationale Baha'ie	Diane Alai
Conférence circumpolaire inuit	Aqqaluk Lyngé
Conférence générale des adventistes du septième jour	John Graz René Villeneuve
Congrès mondial croate	Simun Coric
Conseil international des femmes	Marise Paschould Brigitte Polonovski Vaullair
Conseil international de réhabilitation pour les victimes de la torture	Mi Christiansen
Conseil international des femmes juives	Andrée Fahri Rebecca Muhlethal Leila Siegel
Counterpart Foundation	Beatrice Silverstein
Fédération internationale de l'ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture	Claire Chimelli
Fédération internationale des femmes diplômées des universités	Murielle Joye Conchita Poncini
Fédération internationale Terre des hommes	Bernadette Baillon
Fondation Sommet mondial des femmes	Elly Pradervand
Il Cenacolo	Loretta Lorenzini Natalia Encolpio Gioia Gabellieri Roberta Pacelli
Institut international de droit humanitaire	Jovan Patronogic Stefania Baldini

Internationale des résistants à la guerre	Michel Monod
Internationale des services publics	Alan Leather Mike Waghorne
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté	Edith Ballantyne
Lobby européen des femmes	M. A. Leunis
Mouvement indien «Tupaj Amaru»	Lazaro Pary Anagua
Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples	Behrane Ras-Work Dietlinde Jakowetz
Mouvement mondial des mères	Juliette Sayegh
Organisation internationale de développement des ressources indigènes	Wilton Littlechild
Organisation internationale de perspective mondiale	Eric Ram
Organisation internationale des anciens et anciennes élèves de l'éducation catholique	Nancy Dargel
Organisation internationale des femmes sionistes	Alena Lourie
Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement	Lluis Arasanz
Romanian Independence Society of Human Rights	Alberto Telcinski
Société panrusse des personnes handicapées	Alexander Lomakin- Roumiantsev
Susila Dharma International Association	Florianne Syfrig
TIYE International	Rita Nalooop
Union mondiale des femmes rurales	Mairanne de Szoeoczy
Union mondiale des organisations féminines catholiques	Ursula Barter-Hemmerich
World Federation of Methodist and Uniting Church Women	Renate Bloem
Worldwide Organization for Women	Renée Carol Green
Liste	
Association des citoyens du monde	Rene Wadlow

Association mondiale pour l'appel islamique	M. et Mme Najibullah Tabibi
Association pour l'éducation d'un point de vue mondial	David Littman
Bureau international de la paix	Colin Archer
Caucasians United for Reparations and Emancipation	Ida Hakim-Lawrence
Center for International Environmental Law	Durwood Zaelke Carla Potts Withold Tynowski
Confédération internationale des sages-femmes	Ruth Brauen
Confédération syndicale mondiale des enseignants	Louis Van Beneden
Conseil européen des ONG de lutte contre le sida	Deborah Gleiser Florian Hubner
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable	Stephanie Hanford
Fédération internationale pour l'éducation des parents	Moncef Guitouni
Fondation Friedrich Ebert	Anith Brenneke
Institute for Planetary Synthesis	Rudolf Schneider
International Peace Association	Michel Joye
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	Jean-Jacques Kirkyacharian
Organisation internationale des experts – ORDINEX	Jesús Vásquez Rivera
Union fédéraliste des communautés ethniques européennes	Joseph Komlossy
United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland	Keith Hindell
Autres organisations non gouvernementales	
Association des femmes contre la violence	Raquel Cardoso
Association of Interbalkans Women's Societies	Theresa Du Valala
ATS Intercultural Program	Marianne Meyer
CEE Network for Gender Issues	Sonja Lokar

Centre for Socio-economic Development	Lichia Yiu
Fédération internationale des ouvriers sur métaux	Anne-Marie Mureau
Information Center of the Independent Women's Forum	Tatiana Barybina
Ingénieurs du Monde	François Ullmann
International Association of Women	Erika Bopp
Karat Coalition	Kinga Lohmann
Medical Action for Global Security (MEDACT)	Jeffrey Segall
Romanian Abolitionist Society	Elena Cervinschi
Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre	Rolet Loretan
Solidest	Astrid Leka
Together for Peace Foundation	Maria Pia Fanfani
Women's Advocacy Center	Ariana Fullani
Women's Center	Silvana Mirija
Women's Rights Centre	Urzula Nowakowska
World Association of Women	Andy Kingler
World Peace Day Association	Jeanne Hrdina
